



Politique d'annulation et de remboursement de l'inscription

Seules les demandes formulées par écrit, stipulant clairement les motifs d'annulation et acheminées par courriel à ti@opiq.qc.ca, avant le **1^{er} octobre 2024** inclusivement, donneront droit au remboursement de 50 %. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.